

RÉGIONS	TARIFICATIONS	AVANTAGES	BÉNÉFICIAIRES	OBSERVATIONS	TAUX EN %	ESTIMATION 2002/2003
HAUTE-NORMANDIE Nombre de départements = 2 Population totale = 1 619 531 Demandeurs d'emploi = 140 000	Chequier Région-Transports Solidaire (Mise en place 2000) Une réfaction est encourue sur la réfaction de ce dispositif	Gratuit	Demandeurs d'emploi	12 voyages par an Déplacements tout motif Photo obligatoire sur les chèqueurs numérotés. Présentation de la carte d'identité sur le réseau SNCF, application itinéraire de suivi entre ANPE et Région	Région = 75 % du plein tarif SNCF = 25 % du plein tarif	Bénéficiaires 2002/2003 = 10 500 (12 % du potentiel de 2002/2003) Coût par bénéficiaire = 40 € par an Voyages = 56 000 Coût par voyage = 7,50 € Voyages par voyage = 5,4 par an Estimation Compensation Région 2004 = 600 000 € (évaluation d'environ 30 % par an)
MIDI-PYRÉNÉES Nombre de départements = 8 Population totale = 2 636 029 Demandeurs d'emploi = 121 277 Allocataires RMI = 47 000 Contrats Emploi Solidaire = 13 310	Carte Midi-Pyrénées Emploi + Chequier (Mise en place 1999)	Gratuit sur les trajets interdépartementaux	Demandeurs d'emploi dont les ressources sont inférieures au SMIC et qui ne sont pas en formation + allocataires du RMI + Contrats Emploi Solidaire et Consolides	30 voyages gratuits, renouvelables, dans la limite de 80 voyages par semestre Instruction des dossiers par les Conseils généraux et l'AO Transports urbains à l'initiative du RTU de l'agglomération toulousaine	Région = 70 % du plein tarif SNCF = 30 % du plein tarif	Bénéficiaires en 2005 = 24 500 Coût par bénéficiaire = 188 € par an Voyages 2005 = 508 000 Coût par voyage = 9€ Voyages par bénéficiaire = 20,7 par an Compensation Région 2005 = 4 600 000 €
NORD-PAS-DE-CALAIS Nombre de départements = 2 Population totale = 3 998 598 Demandeurs d'emploi = 208 292	Carte TER Nord-Pas-de-Calais 75 % (Mise en place 2002)	75 % de réduction sur les billets plein tarif	Demandeurs d'emploi indemnisés en-dessous du SMIC, demandeurs d'emploi non imposables ayant épousé leurs droits, primo demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, stagiaires de la formation professionnelle rémunérés en dessous du SMIC, titulaires de contrats emploi solidaire et de contrat d'accompagnement dans l'emploi	Carte individuelle délivrée par courrier par un prestataire de la Région après instruction du dossier et justificatifs Tout motif de déplacement sur le réseau régional Valable 1 an (renouvelable). Pas de limitation en nb de trajets	Région = 50% SNCF = 25%	Nombre de cartes émises en 2005 = 11 985 dont 6 120 renouvellement Nombre de billets vendus en 2005 = 201 211 Receives directes perçues par la SNCF = 369 308 € Compensation tarifaire versée par la Région 2005 = 196 616 € Frais de gestion moyen par carte = 10 € soit environ 119 650 € à la charge de la Région
PAYS-DE-LA-LOIRE Nombre de départements = 5 Population totale = 3 323 883 Demandeurs d'emploi = 130 214	ACTICARTE (mise en place mai 2006) (ancien dispositif Recruter crée en 1998 et supprimé fin mai 2006)	75% de réduction	Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1-2-3 et 4 dont le niveau de ressources est inférieur à 80% du SMIC brut 35h (1 095 €)	Bons d'échange à retirer à l'ANPE, les missions locales et les PAJO Gratuité depuis le 02/05/2005	Région = 75 % SNCF = 25 %	Bénéficiaires = 3 500 Compensation Région 2005 = 100 000 €
PICARDIE Nombre de départements = 3 Population totale = 1 910 285 Demandeurs d'emploi = 87 933	Picardie Past'Emploi	100% de réduction	Demandeurs d'emploi se rendant à un entretien d'embauche en Picardie, Lille, Paris, Reims ou Rouen	Chèques dérivés par l'ANPE Limité à 4 aller-retour par an	Région = 50% / ANPE = 50%	Bénéficiaires = 2 000 en 2005 Coût Région = 11 364 € en 2005
POTLU-CHARENTES Nombre de départements = 4 Population totale = 1 703 738 Demandeurs d'emploi = 70 076 PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR Nombre de départements = 6 Population totale = 4 587 439 Demandeurs d'emploi = 254 623	Destination Emploi (Mise en place 1999) Billet Demandeur d'emploi Carte Solidarité (Mise en place 2003)	75 % de réduction Bon de transport gratuit 90 % de réduction	Demandeurs d'emploi Demandeurs d'emploi Demandeurs d'emploi indemnisés en dessous du SMIC, en fin de droits, non imposables, RMIstes, AAH, CES, CEC	Bon à échanger remis par ANPE Aller-retour obligatoire Carte nominative valable 6 mois	Région = 50% / ANPE = 50%	Billets chômeurs : 7 200 billets (+ 45% / 2004) Coût Région : 70 000 € Carte solidaires 3 000 à 4 000 cartes éditables chaque mois, soit 22 000 à 23 000 bénéficiaires : 470 000 (compensations estimées : 4,5M€ par an environ) Bénéficiaires potentiels = 360 000 Bénéficiaires environ 20 000 bénéficiaires (24 170 cartes en 2005, 77% / 2004) Coût par carte : 33 € Bénéficiaires en 2005 (+ 122% / 2004) 315 000 voyages en 2005 (+ 122% / 2004) Mobilité moyenne : 1,3 voyages par carte Coût total pour la Région en 2005 : 800 000 € (dont 15% de gestion)
RIHON-ALPES Nombre de départements = 8 Population totale = 5 947 000 Demandeurs d'emploi = 299 499 Allocataires RMI = 76 595	Carte Coup de Pouce	75 % de réduction	Demandeurs d'emploi indemnisés en-dessous du SMIC, demandeurs d'emploi de longue durée, demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, bénéficiaires du RMI, jeunes de moins de 26 ans en période d'insertion	Carte gratuite valable 6 mois Déplacements tout motif Pas de limitation du nombre de voyages	Région = partie de recettes minorées par un effet de réduction de la fraude et un effet d'induction (0,96 fois le montant des recettes pour une part induite de 40 %)	

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

MINIMA SOCIAUX	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Montant mensuel au 1er janvier 2004
Revenu minimum d'insertion (RMI)	Avoir au moins 25 ans, ou moins avec un enfant à charge. Le montant de l'allocation est égal à la différence entre l'ensemble des ressources du foyer et le minimum garanti en fonction de la taille du foyer	417 88 euros pour une personne seule + 50 % pour la deuxième personne (208,94 €) + 30 % par personne supplémentaire (125,36 €)
Allocation de parent isolé (API)	Mère ou père qui assume seule la charge d'un ou de plusieurs enfants pendant un an ou jusqu'au troisième anniversaire du plus jeune enfant. Le montant de l'allocation est égal à la différence entre un minimum garanti et les ressources de l'allocataire	707,19 € avec un enfant à charge + 176,80 € par enfant à charge supplémentaire
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	Adulte de 20 à 60 ans qui présente un taux d'incapacité au moins égal à 80 % ou reconnu dans l'impossibilité de se procurer un emploi en raison de son handicap. Ces conditions sont appréciées par une commission médicale, la COTOREP. L'allocation peut compléter le revenu d'un travail ou peut être cumulée dans un couple.	587,74 € pour un handicapé vivant seul 1 054,38 € pour un couple
Minimum vieillesse (GAV)	Personnes de plus de 65 ans bénéficiaires d'une retraite ou d'une pension de réversion. Le montant de l'allocation est égal à la différence entre un minimum garanti et les ressources de l'allocataire.	